

Chers Parents,

Nous vous communiquons les tarifs qui seront appliqués au cours de l'année scolaire 2019-2020.

Vous recevrez une seule facture, en septembre, qui comportera obligatoirement les éléments suivants :

10 MENSUALITES d'octobre 2019 à juillet 2020	LYCEE	COLLEGE	PRIMAIRE	MATERNELLE
Par Famille				
● Participation pour investissement			15,00 €	
● Cotisation A.P.E.L (Association des Parents d'Elèves) (Contribution volontaire et non obligatoire)			2,50 €	
Par Elève				
SCOLARITE dont assurance scolaire obligatoire (0,80 €/mois)				
● pour 1 enfant	92,70 €	45,50 €	40,60 €	42,00 €
(10 % accordée au 2 ^{ème} enfant 15 % accordée au 3 ^{ème} enfant Gratuité à partir du 4 ^{ème} enfant)				
½ PENSION	77,50 €	77,50 €	77,50 €	67,70 €
GARDERIE (matin et soir)		27,00 €	27,00 €	27,00 €
GARDERIE (matin ou soir)		20,00 €	20,00 €	20,00 €
AIDE AUX DEVOIRS ECOLE			19,00 €	
TRANSPORT SCOLAIRE n°05901A (matin et soir) AMBARES-STAM		49,95 €		
Repas occasionnel			7,00 €	
Garderie occasionnelle		5,00 € le matin	5,00 € le soir	

Tarif réduit : L'établissement reste à l'écoute des difficultés financières des familles. Pour toutes demandes de réduction, un dossier est à compléter et à remettre à la Direction (feuille d'imposition, quotient familial et autres justificatifs)

Il est rappelé que le statut externe ou demi-pensionnaire choisi au moment de l'inscription est valable toute l'année scolaire. Les changements exceptionnels de catégorie doivent être sollicités auprès de l'Etablissement uniquement en fin de mois avec effet au 1er jour du mois suivant. Tout mois commencé en qualité d'externe ou ½ pensionnaire est dû en entier dans cette qualité.

Tout élève inscrit en tant que demi-pensionnaire doit obligatoirement prendre ses repas dans l'enceinte de STAM.

Tout élève Externe devra déjeuner **hors de l'Etablissement** dans sa famille.

Aucune remise ne sera accordée lorsque la durée d'absence est inférieure à 15 jours consécutifs quel qu'en soit le motif.

Lors d'un départ en cours d'année, la participation pour investissement sera due en totalité.

Nous vous rappelons en outre que toute dégradation volontaire entraîne le remboursement, par note envoyée aux parents, des frais occasionnés par la remise en état du matériel.

***Pour toute annulation d'inscription après le 30 juin, l'acompte de 50 € ne sera pas restitué.**

Signatures des Parents

Le

Le Chef d'Etablissement

Mme I. Porcheron

TSVP →

FICHE COMPTABLE

(à retourner complétée et signée et accompagnée du chèque de réinscription)

Nom/Prénom de l'élève : Classe :

Nom - Prénom du Payeur :

Adresse :

.....
.....

N° de téléphone(s) :

.....

Je choisis, pour la durée de l'année scolaire, le mode de règlement suivant :

- | | | |
|---|------------------------------|------------------------------|
| - par trimestre (1 ^{er} octobre-1 ^{er} janvier-1 ^{er} avril) | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| - par mois : | | |
| Par prélèvement automatique (au 10 du mois) | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| Par chèque bancaire (en début de mois) | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |

La facture sera composée des éléments suivants :

- | | | |
|---|------------------------------|------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> La participation investissement (par famille) | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> La scolarité | | |
| <input type="checkbox"/> La cotisation de l'A.P.E.L*. (volontaire) | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> La ½ pension | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Le transport scolaire (ligne n°05901A gérée par l'établissement) | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |

AMBARES-STAM, sur inscription formulaire transmis par l'établissement en Juin 2018

*APEL : Association des Parents d'Elèves

Don à l'Etablissement :

(Indépendamment du chèque de réinscription)

L'ensemble scolaire STAM est administré par une association loi 1901. Ce principe associatif nous permet de recevoir des dons et de faire bénéficier les donateurs d'une réduction d'impôt, équivalente à 66% de la somme. Votre geste permettra aux familles qui ont des difficultés financières, de faire le choix de l'enseignement catholique et de ses valeurs.

Je soussigné(e) verse sous forme de don,

La somme de :

(Chèque à l'ordre de l'OGEC Ste Marie encaissé en octobre 2019).

50 € 100 € 150 € Autre Un reçu libératoire (Cerfa 11580*02) vous sera remis.

ENGAGEMENT :

Je m'engage à payer la contribution des familles composée des éléments sélectionnés ci-dessus, de mon ou mes enfant(s) pendant la durée de sa scolarité, conformément au tarif en vigueur.

A défaut de paiement, je reconnais m'exposer à une procédure de recouvrement, conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à le

Signatures des parents précédées de la mention « lu et approuvé » :

T.S.V.P →